

Compte rendu de l'entrevue de LERPT ENVIRONNEMENT
avec M le Maire de St Genest Lerpt du 12 mars 2021

Présents :

M le Maire Julien Christian, M Girerd Emanuel, Mme Halleux Roselyne

Pour LERPT ENVIRONNEMENT, M Lyonnet Jean Paul ; M Roustan Pierre ; M Saugue Rémi

Comme convenu, la mairie apporte quelques précisions complémentaires (portées en pourpre), à ce compte-rendu, dont la rédaction reste de la responsabilité de ses auteurs, les représentants de Lerpt-Environnement.

M le maire commence l'entrevue par des annonces :

- Tout d'abord St Etienne Métropole va financer le raccordement de l'ancienne station d'épuration à FURIANA : cout 1.742 Millions d'euros pour début 2023 et le collecteur (bassin d'orage) en amont de l'actuelle station pour 2.45 millions d'euros pour octobre 2022. D'autres travaux vont être engagés notamment pour la mise en séparatif des réseaux sur Cote Chaude.

Il nous fait aussi part d'une inspection de la DDT sur le Riodelay (**Rieudelet**) en aout 2020 sans l'accord préalable de celle-ci. La mairie a par la suite en janvier 2021 mandaté un huissier pour procéder à une autre inspection.

Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Nous ne pouvons que nous réjouir que le problème récurrent de la station d'épuration de St Genest Lerpt soit enfin pris en compte. Nous avons maintes fois dénoncé l'état sanitaire déplorable de tous les ruisseaux de la commune. C'est une avancée dans le bon sens ! Néanmoins, l'assainissement n'est plus de la compétence de la commune et il faut relativiser. Nous avons là un problème de réglé, ou en voie de l'être, mais qui concerne les fondamentaux des règles de bases de l'environnement. C'est simplement un retour à une situation normale. Qui pollue nettoie ! Chaque pollueur doit être responsable de ses déchets.

Pour l'inspection, là nous avons pas mal d'interrogations : qu'es qui a motivé la DDT à effectuer une inspection ? Quels en sont les conclusions ? On peut se douter au vu de la réaction de la Mairie que les résultats n'étaient pas glorieux. De même, une analyse en aout quand l'eau est basse concentre la pollution et à l'inverse en plein hivers quand il y a beaucoup d'eau celle-ci est diluée et le résultat n'en n'est que meilleur !

Précisions complémentaires de la mairie :

Le sujet de l'assainissement est un sujet majeur dont s'est saisi la collectivité en partenariat direct avec Saint-Etienne Métropole. S'agissant du contrôle effectué par la DDT, il s'est opéré fin août 2020, après une série d'orages intenses qui ont occasionné des débordements de la station. Pour le constat d'huissier diligenté fin janvier 2021, il s'est effectué avec un rapport de pluviométrie tout à fait dans la moyenne des cinq dernières années. Cela doit permettre de nuancer l'appréciation portée.

- M le Maire nous annonce que le chemin de Grangent va être remblayé pour résorber les laisses d'eau qui barrent celui-ci. Ces travaux seront faits en régie municipale. Des grosses pierres seront positionnées à l'entrée du chemin pour éviter que des engins motorisés ne l'emprunte. A la question de LERPT ENVIRONNEMENT de savoir si le chemin était à usage exclusivement piéton ou s'il était aussi un moyen de déserte pour les parcelles riveraines, nous n'avons pas eu de réponse. Pourtant ce chemin est voie municipale et se trouvera donc barré : bizarre ! Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Merci ! Après tant d'années et d'actions sur le terrain pour dénoncer et remettre en état avec nos petits moyens ce chemin, nous sommes évidemment satisfaits si cela se finalise.

Précisions complémentaires de la mairie :

Cette action est inscrite dans le budget 2021 de la commune, et constitue une opération importante d'entretien de nos chemins, dans un but prioritaire de favoriser la randonnée et les activités de loisirs respectueuses de l'environnement.

Le chemin ne sera pas barré mais d'un côté il y a une barrière et de l'autre des pierres pour empêcher les engins motorisés de l'emprunter. Les piétons et les cyclistes pourront l'utiliser.

- M le Maire nous annonce le remplacement d'un véhicule électrique municipal par un autre.
Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Bien ! Mais un moins un égale un ! Et puis pourquoi ne pas pousser l'analyse des besoins un peu plus loin : mutualisation, rationalisations...

Précisions complémentaires de la mairie :
Le véhicule remplacé est celui du portage des repas, qui comporte des contraintes techniques fortes et nouvelles : respect de conditions sanitaires strictes, de la chaîne du froid, et impératif de service public pour livrer tous les bénéficiaires en moins de trois heures. Autant dire que le choix du tout électrique sur ce marché et dans ces conditions, relève bien d'une volonté forte de la collectivité.
- M le Maire annonce que la mairie s'engage à acheter 100% d'énergie verte pour le restaurant scolaire.
Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : (je n'ai pas saisi s'il y avait aussi une extension à des particuliers Lerptiens) C'est indéniablement une avancée dans le domaine de l'environnement, petite certes, mais avancée quand même. Nous souhaitons que la Mairie s'engage elle-même dans la production, le pas n'en serait que plus conséquent !

Précisions complémentaires de la mairie :
Une opération complémentaire est en cours d'instruction pour proposer à tous les Lerptiens qui le souhaitent, un achat groupé d'électricité à partir de sources propres, et de gaz, dans la perspective de l'échéance des tarifs réglementés.
- L'antenne de Pialon ! Fin du suspense s'il y avait lieu, la Mairie est condamnée et celle-ci se fera.
Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Merci à la Mairie d'être montée au créneau et d'avoir tenté de protéger ses concitoyens sachant que la cause était perdue d'avance !

Précisions complémentaires de la mairie :
La mairie a agi conformément à ses engagements, et a tenu bon, malgré toutes les procédures qui l'ont conduit à être condamnée et à devoir régler une importante amende. Il est bon de rappeler aussi, même si cela a moins de publicité, les actions fortes et engagées de la collectivité sur des sujets aussi sensibles.
- A la question de savoir si un cheminement piéton digne de ce nom et sécurisé entre le bourg de St Genest Lerpt et le Cluzel se ferai, rien pour l'instant !

Précisions complémentaires de la mairie :
Une étude est en cours, et des aménagements liés aux crédits supplémentaires obtenus de SEM pour la voirie dans le cadre du plan de relance, devront permettre de satisfaire cette demande entre le centre bourg, et la liaison piétonne située après le pont sous la rocade.
- Pour le bois des Kermesses, une étude est en cours !
Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Beaucoup d'arbres sont en effet malades ou sur le point de crever. Il faut malheureusement penser à couper des arbres qui peuvent être dangereux et replanter. Nous comprenons fort bien le contexte du moment où les coupes d'arbres se succèdent les unes après les autres surtout dans ce secteur ! Mais cela peut être un mal pour un bien si la municipalité s'engage à replanter autant d'arbres sur cette place mais aussi d'autres sur d'autres terrains municipaux. Nous demandons d'être associés à la réflexion qui est en cours et la mairie veut bien que nous collaborions.

Précisions complémentaires de la mairie :
La demande est prise en compte.
- Projet PEGASUS :
C'est le conseil Départemental qui vend et pas la Mairie. Les travaux en cours sont effectués de droit par le propriétaire. La DREAL a répondu au conseil départemental et copie en Mairie pour annoncer que ces travaux rapides n'avaient pas un impact significatif sur l'environnement et qu'elle effectuera un suivi des travaux.
Le projet porte sur 60 logements. Le nombre d'arbres coupés est de 92 et le même nombre sera planté. M le Maire a pu faire passer le projet de 80 logements à 60.

Il signale aussi que la proportion de bâti n'a pas changé entre 2001 et 2021 pour la commune de St Genest Lerpt et qui est de 80% d'agricole ou naturel et 20% de construit.

Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Plouf ! Nous constatons que la communication n'est pas le point fort de cette équipe. Sur la plaquette chronicité, beaucoup sur des choses faites mais presque rien sur les projets à venir. Nous renvoyons aussi les lecteurs à l'analyse qui est en ligne sur le site de l'Association LERPT ENVIRONNEMENT.

Pour résumer, et bien qu'il ait fait baisser le nombre de logements de 80 à 60, M le Maire a bien autorisé par le passé le bétonnage futur de cette zone.

Nous sommes donc tristes de voir une entrée de ville à ce point dénaturée et que la forêt Départementale soit un peu moins accessible et que ses abords en sont indéniablement dégradés si l'on se place sur le biotope global.

Quant au bâti, M le Maire doit certainement parler des surfaces constructibles, car entretemps, il y a bien eu des constructions. Nous attendons des précisions !

Nous rappelons que des zones ont été sorties volontairement de la protection du PAEN : Zones de réserve foncière : Bugnette ; Pialon ; Chavanne ; la Mure ; Les Brosses et aux Baraudes. Mais aussi des zones à vocation agricole ; sud de Manevy (classé en zone naturelle sur le PLU) ; Nord de Montsalson ; Le Cré ; Bourbon ; le Creux des Vials. Que nous réserve l'avenir ?

Précisions complémentaires de la mairie :

L'échange sur ce dossier a constitué l'essentiel de l'entretien. Il a pu permettre de fournir quelques explications, apporter parfois des démentis, et lever quelques incertitudes. Le maire a souhaité rappeler que l'action de la collectivité s'inscrivait dans le respect strict du droit, ouvrant ainsi, aussi bien les modalités de l'action à ceux qui agissent, qu'à ceux qui défendent d'autres positions. La mairie souhaite que cet exercice se fasse dans le respect des droits, mais aussi des personnes, et parfois des biens !

Sur l'indication des surfaces constructibles, la proportion indiquée ne porte effectivement que sur la territorialisation de l'habitat, et non de sa densité, dont nous n'avons absolument pas parlé ! Aussi, les zones constructibles sur Saint-Genest-Lerpt occupent un tout petit peu plus de 20 % du territoire, figées en cela par le PLU, le PAEN et le SCOT, rappelant au passage qu'en 2005, plus de 60 hectares de terrain ont été déclassés de constructible en naturel, soit près de 5 % du territoire, valant au passage, un procès à la commune.

- Bois au-dessus des tennis : Des travaux ont été faits il y a trois ans en élargissant le chemin de crête et une entreprise a effectué les travaux de mise en sécurité après la tempête. Analyse LERPT ENVIRONNEMENT : Sur ce point et comme déjà signalé, (voir encore sur le site internet de l'association) on traite la maladie pas le mal ! Nous redisons encore que d'autres arbres vont encore tomber et que ce sera toujours plus onéreux de faire traiter les chablis plutôt que de pratiquer une sylviculture digne de ce nom. Nous allons organiser (peut être cet automne) une visite publique de ces bois et expliquer en quoi il est nécessaire de préparer l'avenir.

Précisions complémentaires de la mairie :

La collectivité a procédé aux travaux qu'elle s'était engagée à réaliser, suite aux observations formulées à l'époque par Lerpt-Environnement.